

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 18 mars 2019 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : François Lupien, Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard, Karina Poudrier et Maureen Landry

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne

Est également présent M.Gaby Tesssier agissant comme secrétaire pour la séance ordinaire du 18 mars 2019.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE ;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

1.1.1 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE (AU BESOIN);

2019.036

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière est absente pour une courte durée et ce, pour des motifs de santé;

Considérant que la Municipalité n'a pas de fonctionnaire désigné comme étant directeur général; et secrétaire-trésorier adjoint;

Considérant que y a lieu de nommer, pour la séance ordinaire du conseil de ce jour, un secrétaire de séance;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de nommer Monsieur Gaby Tessier pour agir comme secrétaire pour la séance ordinaire du 18 mars 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.037

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présentée

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.038

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'adopter le procès-verbal de février 2019 tel que rédigés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE ;

Le maire fait la lecture de la correspondance.

2019.039

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

Considérant les déboursés en date du 18 mars 2019, déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois au 18 mars 2019:

# Fournisseurs (description).....	montant
Salaires (février 2019).....	10 525.91\$
Total :	10 525.91\$

Comptes à payer au 18 mars 2019:

#	Fournisseurs (description).....	montant
8622	CN (entretien passage à niveau).....	527.00\$
8623	Cogeco Câble (internet et téléphone)	220.53\$
8624	Ginette L.Rainville(produits nettoyants toilettes).....	137.97\$
8625	Hydro Québec (hydro garage municipal)	316.22\$
8626	Ministère du Revenu du Québec (remises salaire février 2019).....	2 437.67\$
8627	MRC Drummond (quote-part mars 2019).....	6301.45\$
8628	Mun. Village NDBC (1 ^{er} vers. Loisirs, dépenses biblio).....	21 056.62\$
8629	Receveur Général Canada (remises salaires février 2019).....	882.61\$
8630	R.G.M.R. Bas St-François (quote-part mars 2019).....	7790.00\$
8631	Supérieur Propane (propane garage)	613.97\$
8632	Xerox Canada(photocopies).....	117.93\$
8633	Citoyen (remboursement boîte aux lettres).....	47.44\$
8634	Gaby Tessier (essence,déplacements).....	242.98\$
8635	L'Union Vie (assurance collective)	805.07\$
8636	Télus (balises gpx)	90.03\$
8637	Excavation J.N. Francoeur(déneigement).....	16 633.29\$
8638	Excavation Jocelyn Vincent (remb. erreur paiement)	1288.18\$
Total :	59 508.96\$

VISA 31/01/2019

Gaby Tessier 653.11\$
(Quincaillerie, lait, timbres (400), poste journaux, sac poubelle, essence)
Valérie Aubin 43.64\$
(Abonnement adobe, registre foncier)
Total :696.75\$

VISA 28/02/2019

Gaby Tessier 519.29\$
(timbres (500), lait, essence)
Valérie Aubin 4.00\$
(registre foncier)
Total :523.29\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry, et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de **71 254.91\$**

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est accordée aux gens présents dans la salle.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES ;

7.1 – DEMANDE D'APPUI CPTAQ POUR LE LOT 4 648 592-P:

2019.040

Considérant que Ferme Touvalo inc. souhaite vendre sa résidence et reconfigurer l'aire de droit acquis reconnu par la CPTAQ sur le lot 4 648 592-P;

Considérant qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque cela entraînera une utilisation non agricole en zone agricole;

Considérant qu'une superficie de 1490 m2 sera soustraite de l'aire de droit acquis actuelle et sera utilisée à des fins agricoles, équivalent à la superficie qui sera ajoutée à l'aire de droit acquis;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Éric Allard de reporter à la séance d'avril la demande d'autorisation déposée à la Commission.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION ;

8.1 DEPOT DES ÉTATS FINANCIERS 2018;

Les états financiers vérifiés par la firme FBL sont déposés séance tenante.

8.2 MOIS DE L'ARBRE – DISTRIBUTION 17 MAI 2019 ;

2019.041

Considérant qu'il est important, pour sensibiliser nos citoyens à la préservation des arbres, de participer au mois de l'arbre qui se tiendra en mai,

Considérant que dans le cadre de cette activité des arbres sont distribués gratuitement à nos résidents et aux élèves de l'école Notre-Dame,

Considérant que la campagne de sensibilisation a connu un grand succès dans les années antérieures,

Considérant que des objets promotionnels sont disponibles à l'association forestière et que certains objets seront donnés aux élèves de l'école,

Considérant que depuis trois ans la municipalité donne un arbuste à l'occasion de la semaine de l'arbre par tirage parmi les personnes qui participent à la distribution des arbres,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry et résolu de proclamer le mois de mai mois de l'arbre et d'autoriser l'inspecteur à faire les démarches requises à la bonne marche de cette activité. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense de 100\$ pour l'achat d'objets promotionnels.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillère

8.3 CONGRÈS ADMQ – JUIN 2019;

2019.042

Considérant la tenue du congrès de l'ADMQ 2019 en juin prochain

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au congrès de l'ADMQ 2019 au coût de 539\$ plus taxes. Que les dépenses de déplacement, hébergement et repas seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 SALON ARTISANAT AFEAS ;

Lecture de l'invitation

8.5 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – TRIO ÉTUDIANTS;

2019.043

Considérant l'édition 2019 du trio-emplois Desjardins;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Maureen Landry, et résolu d'autoriser un montant de 1000\$ pour l'inscription de 2 étudiants de notre municipalité à la participation du trio-emploi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.044

8.6 TOURNOI DE GOLF – MRC DRUMMOND:

Considérant que la MRC organise le 26^e tournoi de golf des P'tites boîtes à lunch le jeudi 4 juillet 2019 au club de golf Le Drummond;

En conséquence, il est proposé par Karine Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de payer 50% pour 2 foursomes

Afin de représenter notre municipalité et participer à la collecte de fond au profit des p'tites boîtes à lunch via le tournoi de golf de la MRC Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.045

8.7 LISTE DES VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES:

Considérant les propriétés en défaut de paiement de taxes en date du 18 mars 2019 à l'Annexe A ;

Considérant que la Commission scolaire des chênes en vertu de l'article 1024 du code municipal a demandé d'ajouter des propriétés dans la vente pour défaut de paiement des taxes.

Considérant qu'en vertu de l'article 1024 du code municipal, lorsqu'il a reçu du directeur général d'une commission scolaire un état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté pour taxes scolaires et rétributions mensuelles, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit, s'il ne l'a déjà fait en vertu de l'article 1023, transmettre au secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, avant le 31 décembre, un état indiquant le montant des taxes dues et affectant tout tels immeubles pour les fins municipales;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu d'envoyer la liste à la MRC Drummond la liste municipale des défauts de paiement de taxes municipales.

Que la directrice générale et / ou le maire sont mandatés afin d'enchérir lors de la vente.

Que vu l'obligation du code municipal nous devons collaborer avec la MRC Drummond, il est résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre les montants de taxes dues aux immeubles que la commission scolaire a identifiés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.046

8.8 TRANSPORT ADAPTÉ :

8.8.1 ENTÉRINER RÉSULTATS 2018 :

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'entériner les résultats des 2018 et d'approuver le cadre financier volet souple, pour un montant de 638\$ pour la municipalité, 2075\$ pour le MTQ et 1080\$ pour les usagers.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.047

8.8.2 DEMANDE SUBVENTION DIRECTE À L'USAGER TRANSPORT ADAPTÉ – 2019 ;

Considérant que la Municipalité a été saisie d'une demande de transport adapté pour 2 personnes handicapées qui résident sur son territoire ;

Considérant que depuis 2007 la municipalité autorise un montant maximum de 250\$ pour les déplacements à l'extérieur de son territoire par personne admissible ;

Considérant que cette demande porte sur environ 408 déplacements pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'obligation pour la Municipalité de fournir du transport à ces personnes en vertu de l'article 48.39 de la Loi sur les transports;

Considérant que la Municipalité désire offrir un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté et ce, effectif au 1^{er} janvier 2019;

Considérant que le volet souple dudit Programme permet au ministère des Transports du Québec de reconnaître admissible à la subvention un maximum de 15 \$ par déplacement.

Considérant que la Municipalité doit s'engager à verser une subvention représentant 20 % du coût du service, directement à la personne admissible au service ou à son représentant, soit un montant maximum de 319\$ pour l'année 2019 à l'égard de la demande présentée dans le formulaire V-3474 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Karina Poudrier et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le mode d'organisation retenu est la subvention directe à l'usager.

D'autoriser la directrice générale, Valérie Aubin à faire les demandes et démarches nécessaires auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser un montant de 3\$ par déplacement pour un maximum de 84 déplacements par usager pour un montant maximum de 319\$ par usager. De demander une subvention au Ministère des Transports de 19\$ / déplacement pour un montant total de 2075\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.9 MRC DRUMMOND – PROJET FIBRE OPTIQUE

Le maire fait un résumé de la situation du projet de fibre optique avec la MRC Drummond.

8.10 BANQUE D'HEURE – INFOTECH

2019.048

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 1 120.00\$ pour l'achat d'une banque de 14 heures pour les soutiens, formation, taxation complémentaire avec la compagnie Infotech.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.11 EXTERMINATION ARAIGNÉES, COCCINELLES ET FOURMIS:

2019.049

Considérant que l'on a dû mandater la Firme Monsieur Bibitte, par le passé pour exterminer les fourmis présentes dans l'hôtel de ville,

Considérant que l'on doit procéder, encore cette année, à l'extermination des fourmis et araignées qui voudraient s'infiltrer dans l'hôtel de ville;

Considérant qu'on nous accorde un 10% de rabais si nous confirmons et acquittons les frais avant le 20 avril 2019;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu unanimement de mandater la Firme Monsieur bibitte pour procéder à l'élimination des insectes nuisibles susceptibles de s'infiltrer dans l'hôtel de ville et d'autoriser un montant de 315\$ - 10% plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

9.1 FACTURE AU 31 JANVIER 2019 et 28 FÉVRIER 2019;

2019.050

Considérant la facture incendie au 31 janvier 2019 au coût de 6644.85\$

Considérant la facture incendie au 28 février 2019 au coût de 9 393.65\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par François Lupien et résolu d'autoriser le paiement des factures incendie de janvier et février 2019 au montant total de 16 038.50\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENTS HARMONISÉS SÛRETÉ DU QUÉBEC

9.2.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 451-2019 SUR LE COLPORTAGE

2019.051

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Maureen Landry, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 451-2019 relatif au colportage sera présenté pour adoption. Avec dispense de lecture.

Le projet du règlement numéro 451-2019 relatif au colportage est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

9.2.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 452-2019 SUR LES NUISANCES

2019.052

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Éric Allard, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 452-2019 relatif aux nuisances sera présenté pour adoption. Avec dispense de lecture.

Le projet du règlement numéro 452-2019 relatif aux nuisances est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

9.2.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 453-2019 SUR LE STATIONNEMENT ET L'IMMOBILISATION DES VÉHICULES

2019.053

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par François Lupien, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 453-2019 relatif au stationnement et l'immobilisation des véhicules sera présenté pour adoption. Avec dispense de lecture.

Le projet de règlement numéro 453-2019 relatif au stationnement et l'immobilisation des véhicules est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

9.2.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 454-2019 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

2019.054

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Maureen Landry, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 454-2019 relatif aux systèmes d'alarme sera présenté pour adoption. Avec dispense de lecture.

Le projet de règlement numéro 454-2019 relatif aux système d'alarme est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

9.2.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 455-2019 SUR LES PARCS, SENTIERS, PISTES CYCLABLES, DE SKI DE FOND ET AUTRES LIEUX À L'USAGE DU PUBLIC

2019.055

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Marie-Lyne Landry, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 455-2019 relatif aux parcs,

sentiers, pistes cyclables, ski de fond et autres lieux à l'usage du public sera présenté pour adoption. Avec dispense de lecture.

Le projet de règlement numéro 455-2019 relatif aux parcs, sentiers, pistes cyclables, ski de fond et autres lieux à l'usage du public est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

9.5.6 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 456-2019 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE PUBLIC

2019.056

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Daniel Dufort, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 456-2019 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre public sera présenté pour adoption. Avec dispense de lecture.

Le projet de Règlement numéro 456-2019 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre public est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

9.5.7 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 457-2019 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU À L'EXTÉRIEUR

2019.057

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Karina Poudrier, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 457-2019 relatif à l'utilisation de l'eau à l'extérieur. Avec dispense de lecture.

Le projet de Règlement numéro 457-2019 relatif à l'utilisation de l'eau à l'extérieur. » est présenté et une copie est jointe en annexe au présent avis. »

10. VOIRIE ET URBANISME ;

10.1 SOUMISSION RAPIÉÇAGE MANUEL 2019:

2019.058

Considérant qu'il y a lieu de procéder de faire du rapiéçage manuel ;

Considérant les soumissions reçues :

Sintra	10 380.00\$
Smith Asphalte	6 120.00\$
Pavage Veilleux	6 480.00\$

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'accorder le contrat à Smith Asphalte au coût de 6 120.00\$ plus taxes

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 ACHAT DE MATÉRIEL SUBVENTION MESURES D'URGENCE:

2019.059

Considérants les soumissions reçues concernant l'achat de matériel pour les Mesures d'urgences,

Équipements moteurs :

GGL	2 207.93\$
Bourgeois	2 519.65\$

Équipements de signalisation :

Martech	1 646.00\$
Signalisation Lévis	1 707.80\$

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat des équipement moteurs chez GGL selon la soumission fournie au montant de 2207.93 \$, plus taxes et à l'achat des équipements de signalisation chez Martech selon la soumission fournie au montant de 1 646.00\$, plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 FORMATION RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION – 23 MAI;

2019.060

Considérant la formation offerte par la COMBEQ au coût de 300.16\$;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'inscrire l'inspecteur à cette formation au coût de 300.16\$, que les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.4 DEMANDE SUBVENTION DÉPUTÉ 2019

2019.061

Considérant que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil réalise chaque année des investissements importants pour maintenir son réseau routier dans les meilleures conditions possibles ;

Considérant que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit affecter une part importante de son budget à la voirie locale (déneigement des rangs, nettoyage des fossés longitudinaux et des ponceaux, rapiéçage manuel et mécanisé de la chaussée, fauchage des abords de route, réparation de la signalisation et des glissières de sécurité, marquage des chaussées, etc.) et qu'elle taxe ses contribuables pour être en mesure de leur offrir un réseau routier convenable tout en respectant leur capacité de payer;

Considérant que les sommes d'argent nécessaires à l'entretien de notre réseau sont de beaucoup supérieurs aux revenus de taxation que la municipalité peut y consacrer et que sans l'aide gouvernementale, par l'entremise de notre député monsieur Sébastien Schneeberger nous ne pourrions maintenir la qualité actuelle de notre réseau ;

Considérant que l'on doit paver et recharger la rue Ephrem-Audet;

Considérant que des travaux de drainage de fossé sont à effectuer sur le chemin du Pont Mitchell;

Considérant que nous devons installer des glissières de sécurité;

Considérant que notre député, monsieur Sébastien Schneeberger, nous a toujours consenti une aide financière importante, toujours fort appréciée, mais insuffisante pour combler nos besoins en regard de la réfection, de l'entretien de nos rangs;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry,
, appuyé par François Lupien,

et résolu de demander à notre député, monsieur Schneeberger, une aide financière d'un montant de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour assurer l'intégrité des chemins municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.5 TECQ - MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON

2019.062

Considérant que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Considérant que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Considérant que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Considérant que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Considérant que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Considérant que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Considérant qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Considérant que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Considérant que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Considérant que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet. De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers. De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS :

11.1 BIBLIOTHÈQUE DEPOT RAPPORT;

12. HYGIÈNE DU MILIEU :

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;

Rapport de comité

13. VARIA;

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS ;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La période est accordée aux gens dans la salle;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h09.

2019.063

Stéphane Dionne

Gaby Tessier, secrétaire de séance

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière